

# 6.5

## Interdictions

---

---

## 6.5 INTERDICTIONS

### 6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

#### **Goodfellow Inc.**

Interdit à Claude A. Garcia, Denis Fraser, Pierre Lemoine, Stephen A. Jarislowky, R. Keith Rattray, G. Douglas Goodfellow, David A. Goodfellow et Normand Morin d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de Goodfellow Inc. parce que celle-ci ne s'est pas conformée aux obligations de dépôt de ses documents intermédiaires prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109 et que ces personnes sont des administrateurs ou des dirigeants de l'émetteur qui peuvent avoir été informées de tout fait ou changement important concernant l'émetteur qui n'a pas été rendu public.

Décision n°: 2016-IC-0134

### 6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.